

COMMUNE DE VINASSAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 02 octobre 2013 à 18h30

Date de la convocation : 25 Septembre 2013

Date d'affichage :

Nombre de Membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 25 Septembre 2013
Date d'affichage :

PRESENTS : MM. Didier ALDEBERT- Gérard GARCIA- Christian GARRABE- Victor FUERTES- Gérard FRATICOLA- Jean Paul BACABE- Mmes Marie Claude DELLONG- Sylvie BARRAU- Emmanuelle CODINA- Anne Marie FOURGOUS- Chantal ESPADA- Nadine RESSEGUIER- M. Cyril POULET.

REPRESENTES: Marie IMBERNON par Christian GARRABE
Jean Louis OURNAC par Marie Claude DELLONG
Jacques ROUCH par Jean Paul BACABE
Gilles GRANAL par Gérard GARCIA
Gérard BATIGNE par Victor FUERTES
Katia CAYRE par Gérard FRATICOLA

Secrétaire de séance : Nadine RESSEGUIER

En ouverture de séance le Conseil adopte le compte rendu de la réunion du 2 Juillet 2013.

2013-22 Décision modificative budgétaire n°1

Comme tous les ans à pareille époque Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réajuster les dépenses et les recettes inscrites lors du vote du budget primitif 2013.

Il propose d'affecter les nouvelles recettes d'un montant de 46 827€ comme suit :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : réduction de 38 500€
Chapitre 012 : Charges de personnel : augmentation de 57 700€
Chapitre 65 : Dépenses de gestion courante : augmentation de 5 000€
Travaux d'investissement : augmentation de 22 627€

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

2013-23 Avis sur la modification du périmètre de NATURA 2000

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le groupe de travail de NATURA 2000 du massif de la Clape a proposé une modification du périmètre de NATURA 2000. Cette modification tient compte des observations du Conservatoire des espaces naturels et de la Ligue de Protection des oiseaux.

Pour Vinassan ces modifications consistent à un calage des limites administratives et/ou physiques. La superficie de NATURA 2000 sur la Commune passerait de 523.33ha à 513.79ha.

Au cours du débat, M. GARRABE et Mme BARRAU apportent les précisions nécessaires et précisent que le projet a obtenu un consensus favorable des communes associées à NATURA 2000.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la modification du périmètre.

2013-24 Relance travaux DFCI- Demande de subvention

Par délibération du 27 Octobre 2011, il avait été approuvé la création d'une zone d'appui DFCI (défense de la Forêt contre les Incendies) en bordure de l'A9 financée dans le cadre départemental de prévention des incendies de forêt décidé par le Conseil Général de l'Aude.

Les travaux n'ayant pas été réalisés, ils peuvent être représentés pour 2013-2014. Le montant de l'opération estimée à 14 000€ sera supporté par des financements publics à hauteur de 80%, soit 11 200€.

Accord du Conseil Municipal pour solliciter la mise en place du programme.

2013-25 Avis sur le retrait du Syndicat de Gestion du CES de Coursan par la Commune de Cuxac d'Aude.

Monsieur le Maire rappelle aux élus le rôle du Syndicat de Gestion du CES de Coursan, en particulier sur la gestion du gymnase. La participation au Syndicat est fixée chaque année en prenant en compte le nombre d'élèves fréquentant l'établissement. C'est ainsi qu'en 2013 pour une centaine d'élèves de Vinassan la participation a été de 13 950€. Il signale qu'actuellement un débat a lieu sur l'opportunité et le coût de ce type de syndicat dans le schéma de l'intercommunalité.

Il percute la demande de retrait au 1^{er} Janvier 2014 du Syndicat par la commune de Cuxac d'Aude compte tenu du rattachement des élèves de cette commune au collège Victor Hugo à Narbonne.

Le Conseil, considérant le peu d'enfants de Cuxac d'Aude continuant à fréquenter le collège de Coursan donne un avis favorable à son retrait du Syndicat de Gestion.

2013-26 Désignation du délégué titulaire au Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nouveau statut professionnel de Madame Sylvie BARRAU ne lui permet plus de siéger comme membre titulaire au Comité Syndical du PNR.

Il convient de signer un nouveau membre.

Le Conseil approuve à l'unanimité la désignation de Madame Anne Marie FOURGOUS comme déléguée titulaire et Monsieur Jean Paul BACABE comme délégué suppléant.

2013-27 Information sur les discussions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire.

Par arrêté du 14 Août 2013, le cabinet Paul Serge FERRANDO a été désigné pour une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la réalisation du boudrome soit 1 350€ HT.

2013-28 Mise à disposition du rapport annuel 2013 sur les services de l'eau et de l'assainissement

Ce document à la disposition du public retrace les actions réalisées en 2012 par le service Eau et Assainissement du Grand Narbonne.

Il reprend les moyens mis en œuvre, les travaux réalisés et les tarifs pratiqués.

En 2012, le prix du m³ d'eau, sur une base de 120m³ consommé est de 3.51€ pour Vinassan, la moyenne du Grand Narbonne est de 3.77€.

Le rendement du réseau d'eau potable de Vinassan est de 91.9% (85% imposé par le grenelle de l'environnement), seule commune urbaine à atteindre cet objectif.

129 037€ ont été investi sur le réseau d'eau potable dont 516m^l de travaux neufs et 125 087€ pour le réseau d'assainissement dont 313m^l de réseaux neufs.

2013-29 Demande de subventions dans le cadre des aides financières pour 2014.

Dans le cadre de la préparation du budget 2014, le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les recherches de financement ci-après. Les demandes de subventions doivent être déposées avant la fin de cette année.

- 1) Demande de subvention au SYADEN dans le cadre de travaux d'économie d'énergie en matière d'éclairage public

- 2) Demande de subvention au Conseil Général de l'Aude pour la création d'un réseau d'eau pluvial de la rue du 1^{er} Mai au parc
- 3) Sollicitation du Grand Narbonne pour les travaux d'aménagement du cœur du village et en particulier la place Léon Blum

2013-30 Approbation convention d'utilisation de la piscine communautaire de Fleury

L'assemblée approuve la convention avec le Grand Narbonne pour la mise à disposition de la piscine communautaire de Fleury aux élèves de l'Ecole Primaire les mardis de 14h à 16h pour la période du 17/03/2014 au 13/06/2014.

Le coût de cette mise à disposition est de 1102€ plus les frais de transport.

La séance est levée à 19h35.